

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE N° 21/08

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35 et L.6143-7;
- Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires;
- Vu la loi nº 2016-41 du 26 janvier 2016 concernant la modernisation de notre système de santé,
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé;
- Vu la convention de direction commune du 1^{ex} novembre 2020 entre les centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, de LA CHATRE, les E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE, et de SAINT-GAULTIER;
- Vu l'arrêté du C.N.G. en date du 9 octobre 2020 portant nomination dans le cadre de la direction commune de Madame Evelyne POUPET en qualité de directrice des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, de LA CHATRE, des E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE et de SAINT-GAULTIER (Indre) à compter du 1^{et} novembre 2020;
- Vu l'arrêté du centre national de gestion en date du 9 octobre 2020 portant nomination de Mme Christine HOLTZMANN, directrice d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, directrice adjointe au centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC et aux EHPAD d'ARGENTON SUR CREUSE et de SAINT GAULTIER,
- Vu la décision nº 14/38 du 31 décembre 2014 du G.H.P. INDRIANCE relative à la situation statutaire de Mme HOLTZMANN, directrice-adjointe en charge de la direction des E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE et de SAINT-GAULTIER;
- Vu la décision n° 15/44 du 19octobre 2015 portant délégation de signature à Mme HOLTZMANN, directrice-adjointe en charge de la direction de l'E.H.P.A.D. de SAINT-GAULTIER;
- Vu les nécessités de service ;

La directrice des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, de LA CHATRE, des E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE et de SAINT-GAULTIER (Indre),

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Christine HOLTZMANN chargée de la direction de l'E.H.P.A.D. de SAINT-GAULTIER, à effet de signer tout acte, décision ou document relevant de la signature du directeur, y compris dans les matières et pour les actes se rapportant à l'ordonnancement et à l'exécution du budget de l'E.H.P.A.D. SAINT-GAULTIER.

Article 2

Sont réservés à la signature du directeur, les ordres de réquisition du comptable public.

Indriance Groupe Hospitalier Public

DIRECTION GÉNÉRALE

Article 3

La présente délégation de signature prendre effet le 1^{et} novembre 2020 et substitue à la même date à la décision n° 15/44 du 19 octobre 2015. La présente délégation est conclue pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction. Elle est portée à la connaissance du conseil d'administration de l'E.H.P.A.D. SAINT-GAULTIER et publiée sur internet ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

La directrice des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, de LA CHATRE et des E.H.P.A.D. D'ARGENTON-SUR-CREUSE, de SAINT-GAULTIER (Indre) peut à tout moment retirer la présente délégation à la délégataire désignée.

Article 4

Cette décision est notifiée à la délégataire et sera communiquée aux :

- président du conseil d'administration de l'E.H.P.A.D. de SAINT-GAULTIER.,
- trésorier de l'E.H.P.A.D. de SAINT-GAULTIER.,

et insérée dans le registre des décisions de la direction commune domiciliée au C.H. de CHATEAUROUX.

Article 6

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois suivant sa notification. Ce recours peut être effectué via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site <u>www.telerecours.fr</u>.

CHATEAUROUX, le 1e juillet 2021

La directrice générale de la direction commune,

Evelyne POÙPET

La délégataire, directrice-adjointe en charge de la direction de l'E.H.P.A.D. SAINT-GAULTIER

Christine HOLTZMANN